

## **COMPTE-RENDU de la REUNION de la CLDR du 21 mars 2017**

Présents :

**GREOVA :**  
Madame Maurine VANNI ;

**Membres de la CLDR :**

Madame Nathalie DEGUEE ;  
Monsieur Jean-Marc DEMONTY, échevin ;  
Monsieur Frédéric LEONARD, Bourgmestre ;  
Madame Sandrine MAQUINAY ;  
Monsieur Joël MATTHYS ;  
Madame Marie RAHIER, secrétaire CLDR ;  
Monsieur Maurice SIMONIS ;  
Monsieur Raphaël LAMBOTTE.

Excusés :

Monsieur Jean-François CORNET ;  
Monsieur Didier DELMOTTE ;  
Monsieur Steve FRANCIS ;  
Madame Christel LIZEN ;  
Madame Nadine MAQUINAY ;  
Madame Michèle MEERT ;  
Monsieur Benoit MIGEOTTE ;  
Monsieur André RAHIER ;  
Madame Claudine STREE ;

---

### **Introduction**

La réunion débute à 19h50 par un mot d'accueil de Monsieur Léonard, Président de la CLDR et Bourgmestre de la commune.

### **Approbation du PV du 1<sup>er</sup> décembre 2016**

Le PV est approuvé sans remarque.

### **Présentation du rapport annuel de l'Opération de Développement Rural 2016**

Monsieur Léonard présente le rapport annuel de l'ODR pour l'année 2016. Celui-ci est d'ailleurs consultable sur le site internet « pcdr.be ».

L'ensemble des projets réalisés, en cours et en attente est présenté à la commission. Un membre souhaite obtenir quelques précisions sur les projets en cours et plus spécifiquement sur la fiche 3.3 relative à la création d'un pôle muséal et touristique à proximité du domaine de Palogne. Monsieur Léonard précise qu'il est prévu de créer le pôle muséal et touristique dans le bâtiment situé route de Liège, en face de l'église. Ce bâtiment a d'ailleurs été désacralisé. La procédure est longue étant donné qu'elle résulte de négociations entre la commune, la Fabrique d'église et l'Evêché. Monsieur Léonard explique ensuite qu'il est possible que le Musée de la meunerie situé au château de Harzé s'y installe.

Le rapport est ensuite approuvé.

### **Fiche 1.4 : « Aménagements de convivialité »**

Monsieur Léonard présente aux membres la note d'intention reprenant toutes les idées d'aménagements de convivialité émises par les Comités des différents villages. Rappelons que ces derniers avaient été sollicités afin de compléter la fiche 1.4 et de détailler les aménagements souhaités dans les villages de l'entité.

Il est ensuite précisé que certains aménagements seront réalisés par l'Office du Tourisme qui a prévu un budget pour l'année 2017 en vue d'améliorer la convivialité dans les villages.

En ce qui concerne la salle l'Alouette à Rouge-Minière, il est précisé qu'elle est actuellement gérée par l'Office du Tourisme mais qu'un Comité de village sera prochainement créé par les habitants de Rouge-Minière. Il est d'ailleurs souhaité que le futur Comité soit impliqué dans la réflexion pour apporter sa vision sur le village et compléter la fiche 1.4. Monsieur Léonard explique que tous les Comités seront à nouveau concertés pour compléter la fiche-projet.

Certains membres font part de leur crainte quant aux problèmes de dégradation des plaines de jeux et du coût parfois important engendré par les travaux de réparation. Monsieur Léonard spécifie qu'il nécessite d'apporter un entretien régulier aux plaines de jeux. Il existe notamment des normes à respecter pour assurer la sécurité des utilisateurs. La commune effectuera au moins une visite annuelle des plaines de jeux de l'entité afin de faire le point sur l'état de ces dernières, comme elle le fait déjà actuellement avec celles existantes.

Il est en outre souhaité que la commune rappelle aux Comités de quartiers que leur responsabilité ne sera pas engagée en cas d'accident survenu sur une plaine de jeux. Les parents sont responsables de leur enfant. Pour ce qui est de la responsabilité communale, elle ne sera engagée que si, sachant qu'une plaine de jeux ne respecte pas les normes de sécurité, elle n'entreprend aucune action de remise en état de celle-ci.

En ce qui concerne le placement de fleurs aux entrées et sorties de villages, un membre spécifie que ce projet nécessite un entretien important. Un autre membre émet l'idée de collaborer avec les Comités de quartiers pour qu'ils soutiennent la commune dans l'entretien des bacs fleuris. Il est ensuite spécifié que cet accord n'aboutit pas toujours et qu'il serait préférable de choisir des plantes qui ne nécessitent que peu d'entretien. L'idée d'organiser un concours de façade pour amener de la gaieté dans les villages est ensuite suggérée.

Il est spécifié qu'un auteur de projet sera désigné pour élaborer un Cahier Spécial des Charges reprenant le détail du budget que représentent les aménagements souhaités. La commune, en concertation avec la CLDR, se positionnera ensuite sur les aménagements à réaliser en fonction des finances communales et du prix des aménagements.

Une réflexion est émise quant à l'aspect de la sécurité routière. Monsieur Léonard précise que les aménagements liés à la sécurité routière font l'objet d'une autre fiche qui est la 1.6 et qu'ils seront réalisés progressivement par la commune, comme c'est actuellement le cas pour la route entre Xhoris et Comblain.

### **Fiche 1.2 « Aménagement de la Place de Chablis »**

Etant donné que l'idée d'activer cette fiche-projet fut envisagée après l'envoi de la convocation, ce point n'apparaît pas dans l'ordre du jour.

Monsieur Léonard propose aux membres de procéder à une demande de convention au développement rural pour cette fiche-projet afin de rendre la Place de Chablis plus verte et

plus conviviale. Il spécifie que des emplacements de parking vont être réalisés à proximité du terrain de football pour pallier le manque d'emplacements qu'occasionneront les aménagements sur la Place de Chablis.

Les membres de la CLDR approuvent l'activation de cette fiche-projet. Toutefois, vu le nombre peu élevé de citoyens à la réunion de la CLDR, il est convenu d'envoyer un mail à tous les absents afin de leur demander leur avis sur l'activation de cette fiche.

Il s'agira en outre d'organiser une réunion de consultation des habitants et commerçants de la place pour définir les aménagements souhaités ou, du moins, les inviter à consulter les documents relatifs à la fiche-projet dans les locaux de l'Administration communale.

### **Groupe de Travail**

Un membre du GT chemins et sentiers déplore le manque de respect de certains promeneurs quant à l'entretien des chemins de promenades. Il souhaiterait que la commune mette en place des actions de sensibilisation pour les inciter à respecter l'environnement. Il pointe notamment la Transferrusienne qui mériterait une remise en état à certains endroits.

Monsieur Léonard rappelle qu'une partie de la balade ne relève pas du domaine public ; la commune bénéficie simplement d'un droit de passage et ne peut pas obliger le propriétaire à remettre son chemin en état. Pour ce qui concerne les autres passages, la commune les remettra en état une fois l'exploitation forestière terminée.

Une divergence de points de vue survient entre l'autorité communale et un membre suite à l'envoi d'un mail explicitant le mécontentement de ce dernier quant à l'entretien des chemins et sentiers communaux et au manque de mesures préventives favorisant un respect plus important de ceux-ci. L'autorité communale conteste la critique qu'elle ne juge ni fondée ni constructive puisque des actions sont régulièrement mises en place : des ouvriers communaux travaillent régulièrement à l'entretien des chemins et sentiers et l'OT réalise actuellement un travail de terrain afin de communiquer au service travaux les endroits à remettre en état. L'attitude de l'autorité communale vis-à-vis des critiques émises par le citoyen cause finalement la démission du membre.

Monsieur Léonard ajoute que la fiche éco-veille proposée par les membres est une idée constructive qui permettra à la commune de prendre connaissance des dégradations éventuelles de certains chemins de promenades.

Un membre clôture la discussion en proposant que la commune invite le DNF à la prochaine réunion afin de discuter de l'exploitation forestière et des actions à mettre en œuvre pour inciter au respect/ à la remise en état des endroits abimés par cette dernière. Madame Maquinay précise qu'une prochaine réunion aura lieu en avril et qu'un représentant de la DNF y sera convié.

En l'absence de points divers, la réunion se clôture à 21h40.